Nations Unies

S/PV.7178



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7178e séance

Mardi 20 mai 2014, à 10 heures
New York

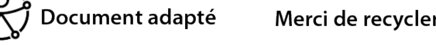
Président :	M. Oh Joon	(République de Corée)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	Mme Kazragienė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

14-40409 (F)









La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation au Proche-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du

Conseil, j’invite M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Fernandez-Taranco.

M. Fernandez-Taranco (*parle en anglais*) : Depuis le débat public que le Conseil a consacré le 29 avril à la situation au Moyen-Orient (voir S/PV.7164), les efforts menés au niveau politique en vue d’une solution négociée prévoyant deux États se trouvent dans une impasse. Il importe de poursuivre les efforts internationaux afin de créer les conditions favorables à la reprise des pourparlers israélo-palestiniens.

Les membres du Conseil se souviendront qu’après la dernière séance consacrée par le Conseil de sécurité à la situation au Moyen-Orient, le Secrétaire général a appelé toutes les parties concernées et la communauté internationale à profiter de manière constructive de cette période pour trouver les moyens d’aller véritablement de l’avant, de peur que l’inaction continue ne conduise à l’instabilité ou ne mette en péril la viabilité de la solution des deux États. Il a également exhorté les Israéliens et les Palestiniens à faire preuve de prudence et à éviter les mesures unilatérales, afin de de se convaincre mutuellement qu’ils sont toujours des partenaires pour la paix. Cette position se reflète également dans les récentes conclusions du Conseil de l’Union européenne du 12 mai, qui a mis l’accent sur le partenariat spécial privilégié proposé par l’Union européenne et a exhorté les deux parties à trouver un terrain d’entente et la force politique nécessaire à la reprise de ce processus.

Entre-temps, les discussions se sont poursuivies sur la mise en œuvre de l’accord d’unité intra-palestinien signé le 23 avril entre l’Organisation de libération de la Palestine (OLP) et le Hamas. Le 5 mai, le Président Abbas et le chef politique du Hamas, M. Meshaal, se sont rencontrés à Doha pour discuter des détails de cet accord. Le 14 mai, des responsables de l’OLP se sont rendus à Gaza dans la même optique. La formation d’un Gouvernement national palestinien de consensus composé de technocrates reste l’une des priorité de premier ordre de cet accord.

L’ONU demeure favorable à la réconciliation intra-palestinienne, mais note qu’il est primordial de rappeler à toutes les factions que ce futur Gouvernement devra respecter les engagements pris par l’OLP, à savoir, la reconnaissance d’Israël, la non-violence et le respect des accords antérieurs. L’Union européenne réaffirme également son appui au Gouvernement national potentiel de consensus dans les Conclusions de son Conseil, dans la mesure où il respecte les principes énoncés dans le discours prononcé au Caire par le Président Abbas le 4 mai 2011. Si ces conditions sont satisfaites, nous espérons que la communauté internationale aidera ce Gouvernement à élaborer un programme positif pour remédier aux défis politiques, sécuritaires, économiques et humanitaires difficiles, notamment à Gaza.

À la suite du dépôt auprès du Secrétaire général en avril des instruments d’accession à plusieurs traités internationaux, les 2 et 7 mai, cinq des neuf principaux traités relatifs aux droits de l’homme et un des protocoles de fond sont entrés en vigueur. Les Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels et aux droits civils et politiques entreront en vigueur le 2 juillet. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme salue l’engagement pris par l’État de Palestine de respecter les normes internationales des droits de l’homme figurant dans ces traités et de collaborer avec les organes conventionnels des droits de l’homme qui en surveillent l’application.

Si la situation sur le terrain reste préoccupante, nous notons que les parties ont évité une nouvelle escalade pendant cette période sensible, en dépit de certains discours contre-productifs. Israël a transféré 463 millions de shekels de droits de taxe sur la valeur ajoutée à l’Autorité palestinienne après déduction de 120 millions de shekels pour le paiement de l’eau et l’électricité.

En Cisjordanie, les forces de sécurité israéliennes ont effectué 219 opérations de perquisitions et d’arrestations : 331 Palestiniens ont été arrêtés, deux ont été tués et 146 blessés, notamment dans des affrontements survenus lors de manifestations contre la barrière. Huit membres du personnel de sécurité israélien ont également été blessés. L’incident le plus grave a eu lieu le 15 mai, lorsque des Palestiniens manifestaient pour commémorer le soixante-sixième anniversaire

de ce qu'ils appellent la « Journée de la nakba », ce qui a provoqué des affrontements avec les forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie. Deux Palestiniens jeteurs de pierres, des adolescents, ont été abattus, et 23 autres blessés, dont certains par balles réelles. Il est très préoccupant d'apprendre, selon nos premières informations, que les deux Palestiniens tués n'étaient pas armés et ne semblaient pas poser une menace directe. L'ONU demande aux autorités israéliennes de mener une enquête indépendante et transparente, et exhorte Israël à veiller à ce que ses forces de sécurité observent rigoureusement les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.

Les attaques de colons ont fait quatre blessés parmi les Palestiniens, dont un enfant, et endommagé des biens palestiniens, dont 283 arbres. Lors de deux incidents séparés survenus les 5 et 9 mai respectivement, les murs de l'église Notre Dame et de l'église Saint Georges à Jérusalem ont été couverts de graffiti anti-arabes et anti-chrétiens. Des attaques palestiniennes, consistant essentiellement en lancers de pierres et de cocktails Molotov, ont fait deux blessés parmi les colons, dont un enfant, et endommagé six véhicules.

Les démolitions ont continué pendant la période à l'examen : 26 structures ont été détruites, dont 10 résidences, entraînant le déplacement de 48 Palestiniens, dont 30 enfants. Par ailleurs, et c'est là un fait nouveau inquiétant, le 28 avril, les autorités israéliennes ont rendu des ordonnances d'expulsion contre au moins cinq des 12 familles de Bédouins palestiniens et de communautés pastorales vivant à Sateh Al-Bahr, près de Jéricho. L'État israélien n'a toujours pas répondu à l'injonction temporaire rendue le 4 mai par les tribunaux israéliens. Nous sommes également préoccupés par les démolitions dans la zone de Maale Adumim et aux alentours, le 19 mai notamment. Depuis le début de l'année, il y aurait eu 13 cas de démolition dans cette zone sensible, chiffre supérieur aux 11 cas de démolition enregistrés dans la même zone de 2010 à 2013.

La poursuite des activités de peuplement, y compris dans Jérusalem-Est occupée, est illégale en vertu du droit international et sape tout espoir d'une solution de deux États. Le 14 mai, les autorités israéliennes ont commencé à démolir des structures dans l'avant-poste avancé de colonie de peuplement de Maale Rehavam, près de Bethléem, après que les tentatives d'évacuation volontaire ont échoué.

Nous continuons d'être préoccupés par la situation de quelque 125 prisonniers palestiniens, dont quelque 90 détenus administratifs, y compris plusieurs membres du Conseil législatif palestinien, dans les prisons israéliennes où ils font une grève de la faim depuis le 24 avril pour protester contre la politique israélienne de détention administrative. Le 8 mai, 5 100 autres prisonniers palestiniens environ ont fait une grève de la faim d'une journée en signe de solidarité avec ces détenus administratifs. Le Secrétaire général continue de maintenir que ces détenus doivent être jugés et relâchés sans délai.

À Gaza, la situation a été relativement calme par rapport aux périodes antérieures. Néanmoins, des Palestiniens ont lancé trois roquettes qui ont atterri en Israël. Le 2 mai, des militants palestiniens auraient tiré sur une patrouille militaire israélienne près de la clôture de la frontière. La patrouille a répliqué. Ces incidents n'ont fait ni blessés ni dégâts. Lors d'incidents séparés, les forces israéliennes auraient blessé par balles six Palestiniens près de la clôture de la frontière, dont cinq civils et un militant, ainsi que quatre pêcheurs palestiniens.

En même temps, la persistance d'une situation humanitaire et économique difficile due au resserrement du régime d'accès et à la violence continue d'être préoccupante. Au premier trimestre de 2014, le taux de chômage était de 41 %, 10 % de plus qu'à la même période en 2013. Au début de 2014, une proportion alarmante – 66 % – de la population active de Gaza de 20 à 24 ans était sans travail. Gaza continue d'avoir un besoin urgent de fournitures pour maintenir des services essentiels et améliorer des infrastructures critiques telles que les systèmes d'approvisionnement en eau et les services d'assainissement. Nous demandons encore une fois que des mesures soient prises immédiatement pour améliorer les conditions et assurer l'ouverture complète des points de passage vers Gaza, dont Rafah, afin d'autoriser les échanges commerciaux légitimes et la circulation des personnes.

La situation actuelle illustre également la nécessité de s'acheminer vers une solution structurelle durable aux problèmes énergétiques de Gaza. La seule centrale électrique de Gaza, qui doit presque fermer tous les deux mois, continue de fonctionner grâce à une deuxième contribution du Qatar de 32 millions de dollars pour l'achat de carburant industriel. Cette contribution devrait permettre à cette centrale de continuer à générer de l'électricité jusqu'à la mi-juin. Entre-temps,

la donation palliative d'urgence du Gouvernement turc visant à reconstituer les réserves in situ pour les installations sanitaires et d'approvisionnement en eau essentielles a pris effet. Un autre don de la Banque islamique de développement viendra à expiration en juin. Nous appelons les bailleurs de fonds à intervenir et à maintenir ce filet de sécurité temporaire pour répondre aux besoins de Gaza en électricité, lesquels ne peuvent qu'augmenter à l'approche des mois d'été.

Entretemps, nous nous félicitons de la reprise des quelque 10 projets de construction des Nations Unies, évalués à 14 millions de dollars environ, ainsi que de l'approbation d'un projet de logements de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à Rafah, évalué à 17 millions de dollars environ. Six autres projets pré-approuvés d'un montant de 12 millions de dollars sont en suspens. En outre, des travaux de construction d'un montant estimé à 105 millions de dollars doivent encore être approuvés par le Gouvernement israélien. Bref, il y a encore beaucoup à faire pour remédier aux besoins humanitaires et de développement de Gaza et à la détérioration des conditions de la population civile, y compris un processus d'approbation plus prévisible de la part du Gouvernement israélien.

Par ailleurs, le 7 mai, deux Palestiniens, dont un civil, ont été exécutés à Gaza. Ils auraient été accusés d'avoir collaboré avec Israël. Ces exécutions ont été menées sans l'autorisation du Président Abbas, en violation du droit palestinien. Nous sommes profondément préoccupés par l'absence d'une procédure régulière, le fait que des civils sont jugés par des tribunaux militaires, la non-application de normes rigoureuses en matière de procès équitable à Gaza et les allégations de mauvais traitements et de torture durant les interrogatoires de personnes par la suite condamnées à mort. L'ONU demande instamment aux autorités de facto à Gaza d'imposer un moratoire immédiat sur les exécutions.

Les membres du Conseil ont entendu un exposé le 6 mai sur l'évolution de la situation au Liban. Il convient de noter que la période électorale de deux mois pour désigner le Président a débuté le 25 mars. Quatre sessions parlementaires ont été prévues à ce jour par le Président du Parlement, M. Berri, pour procéder à l'élection. Durant la première session, aucun des candidats déclarés n'a obtenu le nombre de voix requis. Aux sessions suivantes, la dernière en date ayant eu lieu le 15 mai, le quorum n'ayant pas été atteint, le vote n'a pu avoir lieu. Le mandat du Président Sleiman, dont le Conseil a salué le dynamisme durant une période difficile, arrive à expiration le 25 mai. Les membres du Conseil ont par le passé souligné l'importance que revêtait la tenue d'élections réussies au Liban pour pérenniser les institutions nationales.

Le 11 mai, dans une déclaration faite au nom du Groupe international d'appui au Liban, le Coordonnateur spécial des Nations Unies a souligné que le processus devait être entièrement aux mains des Libanais et exempt de toute intervention étrangère, mais il a également souligné le vif intérêt que porte la communauté internationale dans le bon déroulement du processus, qui doit être mené à bien dans les temps et dans le respect de la pratique constitutionnelle. Je saisis cette occasion pour réitérer cet appel. Nous espérons que les membres du Parlement ne ménageront pas leurs efforts au cours des prochains jours afin d'élire un Président à la date prévue par la loi. Il importe, pour préserver la confiance et la stabilité au Liban, d'éviter que la présidence devienne vacante.

Le plan de sécurité approuvé par le Gouvernement du Premier Ministre, Tamman Salam, continue de contribuer à l'amélioration de la sécurité à Tripoli et dans la vallée de la Bekaa, même si des incidents liés au conflit en Syrie continuent de se produire près de la frontière, en particulier dans la région d'Arsal.

En outre, des incidents violents ont éclaté dans les camps de réfugiés palestiniens. Le 7 avril, des affrontements survenus à Mieh Mieh ont fait huit morts. Les 9 et 21 avril, des échauffourées ont fait deux morts par balle à Ain al-Hilweh. Le 12 mai, de nouveaux affrontements entre des groupes armés se sont produits dans le même camp.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) le long de la Ligne bleue est restée relativement calme. Une coopération étroite entre les parties et la FINUL durant cette période de grande fragilité et la poursuite des efforts à cet égard sont cruciales pour préserver le calme le long de la Ligne bleue. Les violations israéliennes de l'espace aérien libanais se sont poursuivies à un rythme quasi quotidien.

La semaine dernière, le Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, a présenté un exposé détaillé au Conseil sur la situation en Syrie, et je ne répéterai donc pas les messages clairs qu'il a communiqués. Cependant, dans le Golan, la poursuite des affrontements dans le

centre et le sud de la zone de séparation souligne le caractère instable de la situation. Le 8 mai, d'intenses combats entre les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition ont éclaté à l'est de Quneitra, relativement près du point de passage entre les secteurs Alpha et Bravo, menaçant un peu plus le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne. Au cours de ces affrontements, des obus de chars et un obus d'artillerie ont atterri de l'autre côté de la ligne de cessez-le-feu. Il n'y a pas eu de réaction en provenance du secteur Alpha. De tels événements pourraient provoquer une escalade entre Israël et la République arabe syrienne et mettre en péril le cessez-le-feu entre ces deux pays.

En conclusion, le mois dernier, M. Serry a rappelé au Conseil de sécurité que si l'on ne définit pas un horizon politique crédible, le modèle d'Oslo sera réellement en danger (voir S/PV.7164). Pourtant, on ne saurait faire revenir à la hâte les parties à la table de négociation sans avoir au préalable mis en place les paramètres nécessaires. Le hiatus actuel des pourparlers permet aux deux parties d'envisager les prochaines étapes, sur la base des efforts intensifs déployés par les États-Unis au cours des neuf derniers mois. Le Secrétaire général reste déterminé à oeuvrer avec les parties et les partenaires internationaux pour mettre un terme à l'occupation commencée en 1967 et permettre la création d'un État palestinien vivant côte à côte dans la paix avec Israël à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, ainsi qu'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe. Les deux parties ont la responsabilité de ne pas prendre de mesures unilatérales, qui ne feraient que compliquer les efforts déployés aux fins de la reprise des négociations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Fernandez-Taranco de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 25.